



**Projet pédagogique  
ALSH Thiers  
3-11ans  
2021/2022**



**ALSH THIERS  
RUE EMILE ZOLA  
63300 THIERS**  
Tel :04 73 80 48 26  
MAIL : alshtiers@cctdm.fr

# SOMMAIRE

## LA STRUCTURE

- Présentation de la structure
- Description de la structure
- Public accueilli
- Fonctionnement de l'accueil de loisirs
- Inscription et tarification
- La vie quotidienne

## L'EQUIPE D'ENCADREMENT

- L'équipe d'encadrement
- Rôle de la direction
- Rôle de l'équipe d'animation
- Rôle des animateurs stagiaire
- Rôle de l'assistant sanitaire
- Les règles de vie

## LES OBJECTIFS EDUCATIFS

- La finalité
- Les objectifs éducatifs

## LES OBJECTIS PEDAGOGIQUES

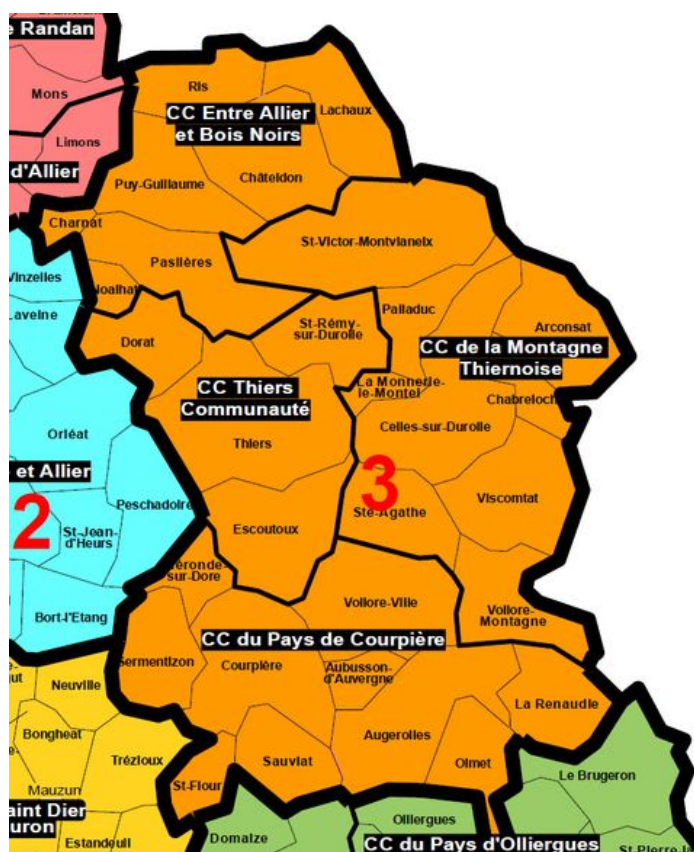
## L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

## LA STRUCTURE

L'organisateur de l'ALSH de Thiers est la Communauté de Commune Thiers Dore et Montagne (CCTDM). La Communauté de Commune est née au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la suite de la loi NOTRE. Elle est la fusion de quatre anciens EPCI qui sont :

- Communauté de Communes de la Montagne Thiernoise
- Communauté de communes Entre Allier et Bois Noirs
- Communauté de Communes du Pays de Courpière
- Thiers Communauté

Elle regroupe trente communes



Le siège se situe au 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 Thiers.

Le numéro de déclaration DDCS de l'organisateur est : 063ORG0481

La gestion de l'accueil de loisirs de Thiers a été confiée à la Ligue de L'enseignement FAL 63 jusqu'au 30 Aout 2021 puis reprise en gestion directe au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La capacité d'accueil en périscolaire est de 70 enfants repartis en deux groupes 30 enfants de 3 à 5ans et 40 enfants de 6 à 11ans.

## DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

L'accueil de loisirs se situe dans l'école primaire Emile Zola de Thiers.

Dans les locaux nous disposons :

De salles dédiées aux enfants de 3 à 5 ans dont :

- 1 Salle de motricité
- 1 Salle d'activités
- 1 Salle de sieste
- Des sanitaires
- La cour de récréation coté maternelle
- 1 espace de jeux gazonné avec des structures de jeux type toboggan

De salles dédiées aux enfants de 6 à 11 ans :

- 1 salle d'activité
- 1 préau fermé
- Des sanitaires
- La cour de récréation coté élémentaire

De salles pour les encadrants :

- 2 bureaux administratifs
- 2 salles pour faire la préparation d'activités et les réunions
- 1 cuisine
- 1 réserve pour le matériel
- 1 salle d'eau
- 1 sanitaire
- 1 garage

De salles en commun :

- 1 cantine avec un accès et une salle de restauration différente pour les deux groupes afin de respecter au mieux les règles sanitaires en vigueur.
- 1 infirmerie

Les locaux sont gérés par la ville de Thiers et les repas par la cuisine centrale.

A proximité nous avons des jardins publics où les enfants peuvent profiter des jeux et des grands espaces de verdure.

## LE PUBLIC ACCUEILLI

Le public accueilli est les enfants de 3 ans jusqu' à la veille de leurs 12 ans. Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants quel que soit leurs lieux de résidence. Les enfants doivent avoir acquis la propreté et ne pas être porteur de maladies contagieuses.

## FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'ALSH accueille les enfants les mercredis en période scolaire et sur les petites et grandes vacances.

Sur ces périodes :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h30

L'accueil des enfants le matin se fait de 7h30 à 9h00

Les arrivées et les départs pour les enfants inscrits en demi-journée :

De 12h00 / 12h15 puis de 13h30 / 13h45

Les départs du soir se font à partir de 17h00 jusqu'à 18h30

## INSCRIPTION ET TARIFICATION

Les inscriptions se font dès que le dossier est complet. Le dossier comprend une fiche sanitaire de liaison, diverses autorisations (droit à l'image, rentrer seul, droit maquillage...) et il doit être complété par l'attestation d'assurance scolaire, la photocopies des vaccins, le numéro d'allocataire pour faire la facturation.

Les programmes d'activités se font avant chaque période puis sont diffusé aux familles avec une fiche d'inscription. Toute inscription doit se faire par retour de la fiche ou par mail aucune inscription orale ne peut être acceptée. L'inscription est valide une fois le mail de confirmation envoyé.

Les tarifs sont établis en fonction du fait que la famille réside sur le territoire de TDM ou hors territoire et du quotient familial. Les tarifs sont votés par le conseil communautaire puis la grille tarifaire est ensuite communiquer aux familles.

Les goûters et les repas sont compris dans le tarif.

## LA VIE QUOTIDIENNE

De 7h30 à 9h00 : arrivée des enfants, échange avec les familles et les enfants, activité libre encadrer par l'équipe d'animation.

De 9h00 à 11h45 : activité en fonction du thème de la période puis rangement.

De 12h00 à 12h15 : arrivées et départ des enfants inscrits en demi-journée.

De 12h15 à 13h30 : repas dans la cantine de l'école.

De 13h30 à 13h45 : arrivées et départ des enfants inscrits en demi-journée.

De 13h45 à 14h30 : temps calme ou sieste pour les petits et les grands qui en ferait la demande

De 14h30 à 16h15 : activité en fonction du thème de la période, bilan de la journée avec les enfants puis rangement

De 16h15 à 16h30 : goûter

De 17h00 à 18h30 : départ échelonner des enfants, activité libre encadrer par l'équipe d'animation.

Les départs et arrivées échelonnées permettent de mieux respecter les besoins des familles et donne aux enfants la possibilité de trouver le rythme plus adapter à leur personnalité.

### *LES REPAS*

Les repas sont pris à la cantine de l'école et élaborer dans une cuisine centrale. Un menu équilibré est établi par le service restauration dans le respect des régimes alimentaire de chacun, avec des produits frais et de saison.

### *L'HYGIENE AU QUOTIDIEN*

Un service de propreté de TDM est affecté à l'accueil de loisir pour le nettoyage des locaux. L'agent intervient chaque jour que les enfants sont présents.

Il est demandé à chacun (enfants et adultes) de respecter le travail de propreté.

Les animateurs comme les enfants se lavent régulièrement les mains.

Une désinfection est faite régulièrement.

### L'EQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe d'encadrement à un rôle d'accompagnement des apprentissages de l'enfants, dans sa vie en collectivité. Elle est porteuse de valeurs communes tel que la communication bienveillante, la mise en valeur des compétences de chacun, la libre expression de ses envies.

### *LE ROLE DE LA DIRECTION*

- Construire avec son équipe le projet pédagogique
- Assurer les conditions d'accueil du public
- Assurer la sécurité physique, affective et moral des enfants
- Veiller au bien-être de l'équipe et intervenir en cas de besoin
- Prendre connaissance des différents protocoles (COVID-19, Vigipirate, canicule...) et en informer son équipe
- Assurer le suivi des stagiaires
- Participer à l'élaboration du budget et en assurer son fonctionnement
- Développer des partenariats
- Animer la relation avec les familles, les partenaires, l'organisateur
- Assurer la gestion quotidienne de l'accueil de loisirs

- Encadrer l'équipe d'animation
- Donner à son équipe les différentes possibilités de formation et les accompagner dans leur démarche
- Contrôler et appliquer les règles de sécurité
- Veiller à la bonne pratique des règles d'hygiène
- Faire preuve de discrétion
- Être ponctuel

#### LE ROLE DE L'EQUIPE D'ANIMATION

- Participer à l'élaboration du projet pédagogique
- Concevoir un projet d'activité
- Participer aux réunions d'équipe
- Savoir travailler en équipe et savoir se répartir les tâches
- Savoir faire face aux imprévus et prendre des initiatives
- Gérer les conflits, soigner l'enfant en cas de petits bobos
- Faire part à l'assistant sanitaire et à la direction des soins apportés au cours de la journée
- Faire remonter à la direction tout problèmes rencontrés dans la journée
- Prendre connaissance des protocoles mis en place et l'appliquer
- Assurer l'accueil et l'encadrement des divers temps de la journée
- Assurer des animations ludiques et adapter à l'enfant
- Organiser le « vivre ensemble »
- Susciter la participation de chacun (enfants et adultes) au bon fonctionnement de la vie en collectivité
- Accompagner les enfants dans la prise de responsabilités
- Veiller à l'épanouissement des enfants
- Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Accompagner les enfants dans la découverte des ressources du territoire
- Prendre en compte les besoins et les envies des enfants
- Aiguiser la curiosité des enfants en apportant de nouvelles ressources
- Savoir évaluer son activité
- Avoir une attitude professionnelle dans son langage, son comportement et une tenue vestimentaire adaptée à ses fonctions.
- Veiller au nettoyage et au rangement de la salle et du matériel utilisé
- Faire preuve de discrétion
- Être ponctuel

#### LE ROLE DES ANIMATEURS STAGIAIRES

L'animateur stagiaire est un animateur à part entière. Il doit donc de ce fait assurer les mêmes fonctions et obligations que les autres animateurs de l'équipe. L'animateur stagiaire sera évalué dans le cadre de son stage pratique sur la préparation, l'animation d'une activité et sur les relations avec les enfants, les familles et l'équipe dans son ensemble.

## *ROLE DE L'ASSISTANT SANITAIRE*

Il est désigné par la direction et est placé sous son autorité. Il a pour mission le suivi sanitaire du centre. Il vérifie régulièrement que les trousseaux à pharmacie sont complètes et les dates de péremption des produits de soin. Il assure le suivi du registre d'infirmier. L'assistant sanitaire informe l'équipe sur les enfants qui ont des allergies et/ou un Protocole d'Accueil Individuel.

L'assistant sanitaire est titulaire du PSC1. La procédure d'urgence des premiers secours est affichée dans les locaux de l'école de façon visible.

L'infirmier étant commune à l'école et à l'accueil de loisirs, notre armoire à pharmacie et nos trousseaux de secours sont identifiées au nom de l'accueil de loisirs et fermées à clé.

La liste des numéros d'urgence est affichée dans les bureaux et un exemplaire se trouve dans le registre d'infirmier.

Toutes allergies alimentaires qu'elles soient alimentaires ou autres doivent être signalées sur le dossier d'inscription afin que l'assistant sanitaire puisse en prendre note.

Il s'assure que les enfants qui ont un PAI soient en possession des médicaments, du protocole à suivre et de l'ordonnance marquée au nom de l'enfant. Les PAI sont ensuite stockés dans l'armoire à pharmacie fermée à clé.

## *LES REGLES DE VIE*

Elles sont le résultat de la concertation de l'équipe et des enfants. Elles sont abordées régulièrement, de façon orale.

- Parler sans crier
- Respecter les personnes, les lieux, le matériel
- Se déplacer dans les locaux en marchant
- Ranger le matériel, les jeux après usage
- Signaler tout problème à un adulte
- Prévenir l'animateur lorsque l'on sort de la salle en précisant où l'on va (ex : je vais aux toilettes) et lors du retour.

Si ces règles de vie sont aussi applicables à l'équipe d'animation on peut y rajouter :

- Avoir une tenue, une attitude et un langage correcte
- Être claire
- Faire preuve d'initiative et d'imagination
- Utiliser son téléphone portable personnel qu'en cas d'urgence
- La consommation et/ou la détention de produits illicites, d'alcool, l'usage de tabac sont prohibées dans les locaux et aux abords.
- Être ponctuel
- Prévenir en cas de retard ou d'absence, toutes absences doivent être justifiées.



## LES OBJECTIFS EDUCATIFS

### LA FINALITE

La finalité du projet éducatif est de permettre à chaque enfant, quelque soit le moment de la journée, de bénéficier d'un parcours éducatif qui contribue à son développement et à son épanouissement.

### LES OBJECTIFS EDUCATIFS

- Favoriser l'épanouissement et le développement de l'enfant
- Sensibiliser les enfants à la diversité culturelle, artistique et sportive
- Contribuer à la formation du citoyen de demain et au vivre ensemble
- Assurer le bien-être de l'enfant

### LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUE ET LES MOYENS

- Lutter contre les inégalités
  - En proposant un large panel d'activité
  - En les accompagnant dans les apprentissages
  - En valorisant les savoirs de chacun
  
- Respecter au mieux le rythme de l'enfant
  - Faire des groupes plus petits
  - En prenant en compte ses besoins, ses envies
  - En aménageant les espaces
  
- Permettre à l'enfant d'avoir un accès aux pratiques culturelles, artistiques, sportives et aux loisirs éducatifs
  - En mobilisant les ressources du territoire
  - Par le biais de partenariat
  - Par des animations variés et riches dans leur contenu pédagogique
  
- Contribuer à la formation du citoyen de demain et à la vie en collectivité
  - En élaborant et respectant des règles de vie
  - En respectant la personnalité, l'opinion et la liberté de chacun
  - En favorisant la communication non violente et l'entre aide
  - En respectant les droits et devoirs de chacun
  - En sensibilisant à l'hygiène du quotidien et aux gestes barrières

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant
  - Par un accueil sécurisant et rassurant pour l'enfant en favorisant le dialogue entre l'animateur, l'enfant et ses parents
  - Donner des repères à l'enfant et à ses parents (même animateur sur une période, trombinoscope...)
  - En l'informant des protocoles et en expliquant les raisons et le but de ces derniers
  - En anticipant les risques liés à l'environnement

### L'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

L'évaluation des activités, de la journée, le ressenti de l'enfant par l'enfant est un premier critère important à l'évaluation du projet pédagogique.

L'équipe peut ensuite faire un point, lors des réunions de bilan sur l'atteinte des objectifs de façon plus précises, en vérifiant la cohérence éducative entre le projet, l'objectif pédagogique et l'objectif éducatif. C'est aussi l'occasion de faire les ajustements nécessaires pour un bon fonctionnement.